

Département
appareils photographiques

Votre réf.

Votre corresp.

4 crt.

Monsieur L. DODIN

Rue Tixador

Canet - Plage

(P.-O.)

Notre réf.

BALLAIGUES (Suisse)

SJ/el.

8 janvier 1954.

Monsieur,

Nous prenons note de votre communication selon laquelle vous arriverez dimanche 17 crt., au soir à Vallorbe.

Nous vous proposons de descendre à l'hôtel de France, qui se trouve à la Grand'Rue 20.

Nous descendrons le lundi 18 crt., pour vous prendre.

Sauf avis contraire de votre part, nous préviendrons l'Hôtel de France en temps utile pour vous faire réserver une chambre.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

PIGNONS S. A.

Un administrateur:

Maison PIGNONS
à Gallajgues (Suisse)

20 Janvier 1954

Messieurs

Me voici revenu de mon voyage en Suisse suivi d'un voyage d'étude dans divers laboratoires de Besançon, Belfort et Strasbourg . On dit partout que les Suisses n'ont qu'à bien se tenir si ils veulent conserver leur primauté dans la mécanique de précision . Je pense à part moi qu'il y a du chemin à faire pour égaler la maison Pignons .

En ce qui nous concerne plus particulièrement , vous étirez, à ce que j'ai compris, que mon voyage n'a pas abouti à des résultats intéressants , et effectivement nous n'avons pas pu poser de conclusions définitives sur tous les points , Pourtant je note les conclusions suivantes :

1- L'état-major de la maison Pignons est sympathique, compétent et compréhensif . C'est assez rare pour être remarqué .

2- Nous sommes d'accord sur la nécessité d'une fabrication absolument impeccable .

3- Sauf affaire improbable avec la maison Zeiss , je suis déterminé à vous donner le choix entre la fabrication par moi-même en France (toutes les formalités bien simples de l'importation suivie de réexportation étant faites par mes soins) et la fabrication sous licence en Suisse .

Cette facilité que je vous offre n'est pas très généreuse de ma part, en effet je suis intimement persuadé que votre fournisseur ne pourra pas réussir la construction impeccable que vous souhaitez et cela même si vous consentiez au prix de deux mille francs . Je suis bien placé pour ~~vous~~ connaître la difficulté de ce travail ayant taillé , poli et collé peut être dix mille prismes de ce genre à ce jour .

Libre à vous d'essayer cependant , vous pouvez demander à votre fournisseur de faire seulement quelques essais simplement pour se rendre compte . Il peut bien faire cela gratuitement pour un client comme vous , je le fais bien moi-même .

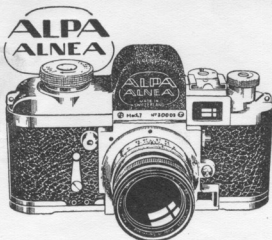
En tout cas , de mon côté, je ne resterai pas les deux pieds dans le même sabot et vais m'efforcer de vous fournir des pièces parfaites aussi rapidement que possible , j'ignore encore très exactement le procédé que je vais employer en définitive , j'en essayerai sans doute plusieurs . J'ai bon espoir cependant de réussir dans les limites de prix imposées .

Inutile d'insister sur le fait que j'ai le plus grand désir de voir cette affaire aboutir .

En terminant cette lettre , je dois vous remercier de l'agréable réception que vous m'avez réservée . Vous avez dû me prendre pour un insupportable bavard , je suis encore stupéfait de m'être comporté de façon à vous laisser cette impression d'autant plus que je passe ordinairement pour taciturne .

Vous voudrez bien dire à votre ingénieur que j'ai été charmé de faire sa connaissance , les gens qui connaissent leur métier sont rares .

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués .



Département
appareils photographiques

PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGÜES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN

Rue Tixador

Canet - Flage

(P.-O.)

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

BALLAIGÜES (Suisse)

SJ/el.

3 février 1954.

Monsieur,

Concerné : Contaflex

Vous avez communiqué lu dans "Le Photographe" No 808 du 20 janvier, la description du Contaflex publiée à la page 47.

Etant donné que cette description ne mentionne pas votre invention des prismes destinés à localiser la mise au point, nous estimons qu'il serait opportun de votre part de publier dans le même journal une mise en garde. Celle-ci devra mentionner vos droits découlant de vos brevets français et avertir tout importateur que cet appareil n'ayant pas été construit sous votre licence ou avec votre consentement, peut être sequestré en France, sur votre demande. Un tel avertissement aura certainement un effet salutaire et mettrait votre mérite en pleine lumière et empêcherait l'importation aussi bien officielle que clandestine de ces appareils.

Si vous possédez aussi un brevet valable allemand couvrant la réalisation du Contaflex, il serait certainement utile de mentionner ce fait aussi dans l'avertissement.

Il nous intéresserait de savoir quelle décision vous prendrez à ce sujet.

Licence pour la fabrication de votre système pour ALPA ALNEA

Etant donné que le mois de janvier est écoulé, nous vous prions de vouloir bien nous communiquer ces jours prochains votre décision définitive en ce qui concerne notre demande de licence. En effet ce n'est qu'après avoir reçu votre information que nous pourrions commencer à faire des préparatifs de mise en fabrication éventuelle soit ici soit en collaboration avec vous. Nous avons bien reçu votre lettre du 25 janvier et vous en remercions et attendons votre communication.

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

PIGNONS S. A.

Un administrateur :



Département
appareils photographiques

PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGUES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN
Ingénieur-Conseil
Rue Tixador
Canet Plage

(P.-0)

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

BALLAIGUES (Suisse)

19 crt.

SJ/el.

23 février 1954.

Monsieur,

Lors de votre visite à Ballaigues, il avait été convenu :

- 1). Que vous attendriez jusqu'au 31 janvier la réponse de Zeiss, Iéna, et passé ce délai vous deviez nous donner la réponse si oui ou non nous pouvons faire emploi de votre dispositif à prismes pour nos appareils.
- 2). Vous nous avez bien dit que si vous vendiez votre brevet allemand à la maison Agfa / Munich, vous réserveriez nos droits.

Nous étions donc parfaitement justifiés en vous demandant par nos lettres des 3 et 15 crt., de vouloir bien nous donner votre réponse. Il ne s'agit pas de vous ennuyer, mais d'arriver à une conclusion qui nous permette d'agir.

D'autre part, nous ne vous avons jamais incité à commencer un procès contre Zeiss à Stuttgart ou à Berlin. La seule proposition que nous vous avons faite est d'attaquer les agents et maisons qui importent et vendent ces appareils en Suisse. Cela est bien plus simple et beaucoup moins coûteux.

Toutes vos communications concernant la discussion que vous avez eue avec le Dr. Lingg nous intéressent évidemment, mais comme vous n'êtes encore arrivés à aucune conclusion, nous restons complètement en l'air.

Vous savez que du 3 au 11 avril il y aura la Photokina à Cologne. A cette occasion nous verrons un grand nombre de nos agents de l'étranger et c'est une occasion unique pour pouvoir leur présenter un modèle de notre appareil muni de votre dispositif à prismes. Le temps presse, car ce délai s'approche toujours et nous ne sommes pas plus fixés qu'au moment de votre départ.

.... Monsieur L. DODIN / Canet Plage

23.2.54.

Veillez donc comprendre qu'il nous importe de savoir :

- 1). Quand vous pourrez nous livrer les 5 lentilles dépolies, munies de votre système à prismes, comme échantillon.
- 2). Quand est-ce que nous pourrions recevoir une lettre comme quoi vous nous autorisez à équiper nos appareils de votre système de prismes, moyennant un arrangement, comme il avait été discuté de vive voix avec vous ?

Ce n'est qu'en possession de ces deux indications que nous pourrions vraiment savoir si oui ou non nous pourrions présenter un prototype à Cologne.

Dans votre P.S. vous nous dites que le Dr. Lingg vous a beaucoup parlé de notre ingénieur qu'il a connu autrefois à New York. Il doit à agir d'une confusion quelconque, parce que Monsieur Jasienski ne connaît pas le Dr. Lingg personnellement, et il n'a jamais été à New York. Nous supposons que le Dr. Lingg vous a parlé de nos anciennes relations avec Monsieur Bolesey et nous tenons à vous dire que celles-ci sont entièrement rompues et que Monsieur Bolesey n'a plus rien à dire ou à faire chez nous.

Quant à votre observation concernant votre manque de fonds actuel, nous vous dirons que nous serions disposés d'examiner la possibilité de vous avancer certaines sommes pour la défense de vos intérêts, si nous avions en mains un arrangement qui nous permette de déduire ces sommes avancées au fur et à mesure sur les montants de licence qui vous seraient dus, mais vous comprendrez qu'avant d'avoir un arrangement avec vous, nous ne pouvons pas nous-mêmes intervenir de façon utile.

À première occasion d'une entrevue avec notre ingénieur-conseil, nous discuterons avec lui la façon de procéder la plus rationnelle pour défendre vos intérêts en Suisse et nous espérons que cette défense interviendra pour nos intérêts en commun.

Veillez s.v.p., répondre aussi rapidement que possible aux problèmes soulevés dans cette lettre et agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

PIGNONS S. A.

Un administrateur :

Pignons

Maison Pignons
à Ballaigues
Suisse

5 Mars 1954

Chers messieurs

Je suis maintenant assez avancé dans mes négociations avec d'autres raisons pour vous proposer ferme une licence simple de fabrication en Suisse et de vente en tous pays ou j'ai un brevet, pour la variante de mon invention de prismes télétrètres dont je vous ai envoyé une description dans ma lettre du 22 Février 54.

Les conditions seraient celles dont nous avons discutées, soit un droit de licence par appareil vendu de 500 Fr français, que vous voudrez bien traduire en francs suisses en quoi j'ai plus confiance que dans le franc français malgré la baisse récente.

A la conclusion de nos accords, je vous demanderais le versement d'un acompte de 50.000 F français sur le premier ville.

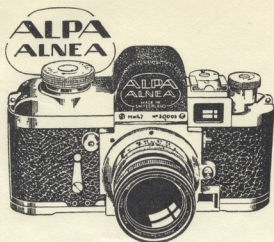
Vous ne seriez soumis au contrôle d'aucune maison concurrente. Pour mon propre contrôle je propose le numérotage des pièces.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Si vous préférez le télémètre incrusté dans la lentille, il faudrait attendre la conclusion de mes négociations avec la maison Zeiss Iena, négociations qui continuent un peu plus rapidement que par le passé.

En ce qui concerne l'engagement de discussions d'abord et ensuite de poursuites contre des contrefacteurs, je pense être très prochainement en mesure de les engager contre la maison Zeiss Stuttgart surtout si vous voulez bien m'aider un peu. Contre l'exacta et le praktina, il faut attendre la conclusion ou le rejet d'un accord avec Zeiss Iena qui fabrique les télémètres de ces deux derniers appareils.

J'ai bien reçu votre lettre du 23 Février. Je comprends bien vos ennuis, comprenez aussi les miens. Croyez que j'ai toujours fait pour le mieux pour protéger vos intérêts qui sont aussi les miens. Je n'ai pas répondu à cette lettre parcequ'elle s'est croisée avec la mienne qui répondait par avance à vos questions les plus importantes.



Département
appareils photographiques

PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGÜES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN

Rue Tixador

Canet - Plage

BO.

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

SB/MB

BALLAIGÜES (Suisse)

2 mars 1954

Monsieur,

Comme le soussigné doit se rendre la semaine prochaine à Nice, il profitera de l'occasion pour vous rendre visite, ou alors si vous avez à faire sur la route de Lyon, dites-nous où nous pourrions éventuellement vous rencontrer vendredi 12 ct. Pourriez-vous venir jusqu'à Montpellier ?

Vous seriez bien aimable de nous répondre par retour du courrier sans faute. A Nice, nous serons jeudi à l'adresse de

SARINE S.à.r.l.

43, Boulevard Gambetta

Nice

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

PIGNONS S. A.

Un administrateur :

Maison Pignons
Ballaignes
Suisse

SB/MB

6 Mars 1954

Messieurs

J'allais mettre à la poste la lettre ci-jointe quand le courrier m'apporte votre lettre du 2 Mars .

Si vous le jugez utile je serais très heureux d'avoir une nouvelle entrevue avec vous . Mais je ne veux pas vous imposer de venir jusqu'à Conet .

D'accord pour Montpellier quand et où vous voudrez . Je peux faire l'aller et retour dans la même journée dans ma vieille bagnole ce qui me mettra au rendezvous au début de l'après-midi .

Je propose le café Magna de la Paix 9 rue Maguelonne (rue allant de la place de la Comédie à la gare) tel: 65-15 .

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués .

Le premier nombre qui figure dans les télégrammes après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du départ.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de départ est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

Voir au dos la signification des principales indications qui peuvent, éventuellement, figurer en tête de l'adresse.

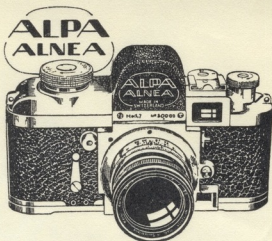
Indications de service.



L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (Loi du 29 Nov. 1850, art. 1).

ORIGINE	NUMÉRO	NOMBRE DE MOTS	DATE	HEURE	MENTIONS DE SERVICE
Rice	1212	-	8-11	1100	
<i>Confirme entrevue Montfellié</i>					
<i>= Bourgeois</i>					





Département
appareils photographiques

PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGUES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN

Rue Tixador

Canet - Plage

P.O.

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

BALLAIGUES (Suisse)

6. & 5.3.54.

SB/MB

8 mars 1954

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 5 ct. qui s'est croisée avec la nôtre de même date.

Nous prenons note que vous êtes assez avancé pour nous proposer une licence de fabrication en Suisse et de vente en tous pays où vous avez un brevet. Toutefois, comme l'indique notre lettre du 5 ct., malheureusement cette solution ne peut pas convenir pour notre appareil dans l'état actuel.

Nous préférons le télémètre incrusté dans la lentille. Nous discuterons cette question lors de notre entrevue, pour savoir à quoi vous en êtes et quelle solution peut être adoptée.

Nous vous remercions de votre lettre du 6 ct. et de votre accord de nous rencontrer à Montpellier. Il nous est assez difficile de vous dire à quelle heure nous serons à Montpellier vendredi 12 ct., car nous ne savons pas encore si nous pourrions partir de Nice jeudi ou vendredi matin seulement. Si vous le voulez bien, fixons le rendez-vous pour 15 à 16 h. à l'adresse que vous nous donnez. Si cela ne joue pas, nous pourrions toujours vous télégraphier à Canet le jeudi soir ou vendredi matin à la première heure. Sans nouvelles de votre part, c'est entendu pour l'heure indiquée ci-dessus.

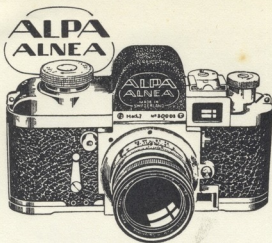
Pour cette entrevue, nous nous recommandons pour que vous nous apportiez la liste de vos brevets et si possible la correspondance échangée avec l'Office américain des brevets.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

PIGNONS S. A.

Un administrateur :





Département
appareils photographiques

PIGNONS S.A.

TÉLÉPHONE (021) 8 47 85 - CHÈQUES POSTAUX II. 1825

BALLAIGÜES (SUISSE)

Monsieur L. DODIN

Rue Tixador

Canet - Plags

P.-O.

Votre réf.

Votre corresp.

Notre réf.

BALLAIGÜES (Suisse)

6 crt.

SJ/el.

13 avril 1954.

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 6 crt. Malheureusement celle-ci ne nous apporte toujours pas une clarté suffisante, pour pouvoir commencer la production d'un appareil avec un système à prismes de votre invention.

Vous nous offrez en dernier lieu le lot entier de vos brevets pour la somme de Fr.S. 4'000'000.--. Nous serions heureux de savoir ce que valent réellement vos brevets et pour connaître cela, il nous faudrait avoir certains renseignements indispensables.

En premier lieu, ce qui nous intéresse, ce serait la teneur de ce qu'on vous a opposé depuis les Etats-Unis, parce que nous avons fait nous-mêmes l'expérience que divers pays à examen préalable n'opposent pas les mêmes antériorités dans leur réponse et, de ce fait, l'obtention d'un brevet dans un ou deux pays à examen préalable n'est pas une preuve évidente que dans un troisième pays on ne vous trouve pas une antériorité quelconque effective ou non.

Il nous faut distinguer entre la situation juridique et la discussion technique. Pour la situation juridique, il nous faudrait avoir un arrangement avec vous qui nous permette de commencer la fabrication, sous forme de licence ou tout autre arrangement.

Quant à la question technique, elle se pose sous un angle différent. Il y a tout d'abord lieu de tenir compte du fait que l'aménagement de nos appareils ne devrait pas subir de modification importante, nécessitant un nouvel outillage etc., cela non pas seulement à cause des frais et délai que cela comporte, mais à cause de l'interchangeabilité sur les appareils déjà livrés.

../..

.... Monsieur Dodin / Canet Flage

13.4.54.

En effet, nous aimerions arriver à une solution qui ne soit pas livrable seulement sur de nouveaux appareils, mais moyennant finance correspondante, pourrait être aussi montée sur les ALPA ALNEA déjà en usage.

L'exécution des prismes Dodin déjà existant dans les appareils Kiné-Exacta et Contaflex etc., est techniquement si bonne et propre que nous ne pouvons pas nous engager dans une solution qui soit peut-être meilleure au point de vue technique, mais qui ne soit pas comparable comme fini avec ce qui existe déjà sur le marché. C'est notre souci.

D'autre part, nous n'aimerions pas revenir au système de 2 prismes donc à la solution de votre premier brevet, parce que cela ne nous solutionne pas le problème de la microphotographie, et complique seulement les choses. Il nous faudrait donc avoir au moins 2 prismes et un ou 2 plans transparents, plans parallèles pour la visée en microphoto.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

PIGNONS S. A.

Un administrateur

